

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 3 février 2026  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2026, à 19 h
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2026, à 19 h

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025
- 30.02** Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la réalisation de projet de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) localisés sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou - dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026 (RMT26\_ANJ)

**40 – Réglementation**

- 40.01** Édicter une ordonnance 1333-O.208, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), visant à modifier la signalisation à l'intersection de la rue Renaude-Lapointe et de l'entrée du Home Dépôt
- 40.02** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), la résolution visant à autoriser un projet de construction d'une habitation trifamiliale au 7350-7354, avenue Baldwin, lots 1 111 776 et 1 111 777 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-027).
- 40.03** Accepter la somme de 1 973 244,38 \$, représentant 10 % de la valeur marchande d'une partie des lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec (lots projetés 6 669 785 et 6 669 786), conformément au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

- 40.04** Modifier la résolution CA26 12004 afin de préciser que dans la dérogation mineure accordée, le numéro de lot correspondant au bâtiment situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou est désormais le 6 630 559

### **61 – Dépôt**

- 61.01** Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction concernant le règlement RCA 190 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) et le Règlement sur les permis et certificats (1527), afin de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes de la zone C-303 et aux bâtiments temporaires de classes modulaires »

### **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2026